

Assurance-chômage

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

ON PROPOSE QUE LE GOUVERNEMENT PERMETTE AU QUÉBEC D'ACHETER DU PÉTROLE DES PAYS ARABES—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une question urgente et importante.

Étant donné la pénurie actuelle de pétrole, je propose appuyé par l'honorable député de Bellechasse (M. Lambert):

Que le gouvernement étudie sérieusement la possibilité de permettre au gouvernement de la province de Québec, si celui-ci le désire, de s'entendre avec l'Arabie Saoudite et tout autre pays producteur de pétrole afin de garantir aux Québécois un approvisionnement suffisant de pétrole et ce à un prix raisonnable.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc être mise en délibération.

* * *

[Traduction]

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

DEMANDE D'ENQUÊTE—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en conformité de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné la vague de plus en plus forte de critiques et d'inquiétude au sujet de l'efficacité, du coût et du rôle de l'assurance-chômage, je propose, avec l'appui du député de Hastings (M. Ellis), la motion suivante:

Que la Chambre recommande que la question de l'assurance-chômage dans son ensemble soit l'objet d'une enquête, ou qu'elle soit tout au moins déferée au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, afin que celui-ci examine la loi actuelle, le règlement afférent et les coûts pertinents, aux fins d'y apporter des amendements et d'en faire rapport.

M. l'Orateur: Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime.

[M. l'Orateur.]

LES VOIES ET MOYENS

DEMANDE D'INSERTION À L'ORDRE DU JOUR D'UNE MOTION DE VOIES ET MOYENS

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, au nom de mon collègue le ministre des Finances (M. Turner), et en conformité de l'article 60(2) du Règlement, je demande qu'un article de l'ordre du jour portant examen d'une motion de voies et moyens soit prévu pour demain.

* * *

LA SANTÉ

LA LUTTE CONTRE L'ALCOOLISME—RECURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Reg Stackhouse (Scarborough-Est): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, appuyé par le député de Lambton Kent (M. Holmes) car j'aimerais proposer une motion sur une question pressante dont l'étude s'impose d'urgence. Étant donné qu'il y a 750,000 alcooliques au Canada, que le coût annuel de l'hospitalisation à cet effet s'élève à un milliard de dollars, que les recettes du gouvernement fédéral sur les boissons alcooliques provenant de la taxe d'accise seulement atteignent 426 millions par an sans compter les taxes de vente des gouvernements fédéral et provinciaux, et comme le gouvernement fédéral n'affecte maintenant que \$335,235 par année aux programmes visant à combattre l'alcoolisme, bien que le rapport Le Dain...

M. l'Orateur: A l'ordre! Il me répugne d'interrompre le député mais il me semble qu'il fait un discours et invoque des arguments à l'appui d'une motion, ce qui est contraire au Règlement. Je demanderais à tous les députés qui chaque jour ont recours à l'article 43 du Règlement, de s'assurer qu'ils présentent bien des motions et non des discours ou des arguments à l'appui d'une motion proposée, laquelle réclamerait le consentement unanime de la Chambre. Je suis sûr que le député en tiendra compte et qu'il indiquera au moins la nature de sa motion.

● (1410)

M. Stackhouse: Monsieur l'Orateur, j'en viens donc à la motion. Les renseignements que j'ai donnés constituent une forme de préambule expliquant le besoin. La motion se lit comme suit:

Que la Chambre décide de recommander au gouvernement qu'il donne une plus grande priorité aux programmes visant à réduire l'alcoolisme.

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion proposée par le député de Scarborough-Est. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime et la motion ne peut être mise en délibération.